

Date de la convocation
7 novembre 2008

Le 20 novembre 2008, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Bruno JONCOUR, Maire.

Date d'affichage de la convocation
7 novembre 2008

Membres présents : Mme DIOURON, M. MAYEUX, Mme BLEVIN (arrivée à la délibération n°1), M. BONNIN, Mme RAULT, M. DELOURME, Mme LE GAGNE, M. BLEGEAN, Mme ADAMY, M. GUENIFFEY, Mme SEITE, Adjoint.

Nombre de conseillers municipaux :

• **en exercice**43

• **Présents à l'ouverture** ..38

• **Absents ayant donné pouvoir**..... 4

• **Absent excusé n'ayant pas donné pouvoir** : 0

M. LE RUN, Mmes BOT, RIO, M. ROBERT, Mme MINET, MM. CROCHET, LORANT, MARMIGNON, Mmes SOULIMAN, PIAT, DE LAVENNE, M. DREVES, Mmes LE GONIDEC, COTTRET, M. ALIPOUR, Mmes LEBRETON, GRONDIN, MM. BENAY, BEN ABDELWAHAB, LE BERE, BOIVIN, Mme LEFAUCHEUR, M. LE GUERN, Mme GACEL, M. IBNYASSIN, Mme MEYER, M. BOURQUARD, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- M. CADEC donne pouvoir à Mme SEITE
- M. FUAN donne pouvoir à Mme LE GAGNE
- Mme SOULIMAN donne pouvoir à Mme RIO (à partir de la délibération n°3)
- Mme DE LAVENNE donne pouvoir à Mme ADAMY (à partir de la délibération n°1)
- Mme HUBERT donne pouvoir à Mme LEFAUCHEUR
- Mme GUYONNET donne pouvoir à M. BOURQUARD

Transmission en Préfecture le

25 novembre 2008

Sorties et entrées des adjoints et conseillers municipaux pendant la séance :

- Départ de Mme DELAVENNE à la délibération n°1
- Sortie de Mme BOT à la délibération n°2, retour à la n°8
- Départ de Mme SOULIMAN à la délibération n°3
- Sortie de M. BONNIN à la délibération n°6, retour à la n°8
- Sortie de Mme LE BRETON à la délibération n°8, retour à la n°9
- Sortie de Mme SEITE à la délibération n°11, retour à la n°12
- Sortie de Mme LEFAUCHEUR à la délibération n°12, retour à la n°13
- Sortie de Mme LE GONIDEC à la délibération n°14, retour à la n°15
- Sortie de M. BOIVIN à la délibération n°15, retour à la n°19
- Sortie de M. GUENIFFEY à la délibération n°16, retour à la n°18
- Sortie de Mme DIOURON à la délibération n°18, retour à la n°19
- Départ de Mme LEFAUCHEUR à la délibération n°19
- Départ de Mme BOT à la délibération n°21
- Sortie de M. LE GUERN à la délibération n°22, retour à la n°23

Date d'affichage du compte-rendu :

27 novembre 2008

Publication au recueil des actes administratifs le :

27 novembre 2008

Secrétaire de séance :

- M. LE GUERN

La séance est levée à 21 heures 55.

12 – TEO – Ligne de bus à haut niveau de service – Validation du principe

Le Conseil Municipal confirme l'intérêt de la Ville de Saint-Brieuc pour le projet d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service dans le cadre du projet TEO, conformément à l'axe 1 et l'axe 2 (parcs relais) du PDU et décide de valider l'avant-projet du tracé TEO et d'engager un partenariat avec La CABRI-Agglomération de Saint-Brieuc.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE.

Présents : 36	Pouvoirs : 5	Total : 41	Exprimés : 41
Voix Pour : 41	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

13 – Convention de partenariat entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours 22, la Ville de Saint-Brieuc et la CABRI – Réalisation des travaux de mise aux normes du centre d'incendie et de secours de Saint-Brieuc.

Le Conseil Municipal décide la participation de la Ville sous forme de fonds de concours aux travaux de mise aux normes de la Caserne Courteline, approuve les termes de la convention de partenariat entre le SDIS, la CABRI et la Ville relative à la réalisation des travaux de mise aux normes du Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Brieuc et autorise Monsieur Le Maire à signer ladite convention annexée.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE.

Présents : 37	Pouvoirs : 6	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

14 – Travaux d'aménagement des espaces publics du Champ de Mars – Autorisation à signer les marchés.

Le Conseil Municipal approuve les termes du marché établi pour chacun des lots et autorise Monsieur Le Maire à signer les marchés suivants :

- le lot n° 1 – Voirie – réseaux divers, avec l'entreprise SCREG Ouest, pour un montant de 1 135 477,63 € H.T.
- le lot n° 2 – Espaces verts, avec l'entreprise ESCEEV pour un montant de 155 265,45 € H.T.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE.

Présents : 36	Pouvoirs : 6	Total : 42	Exprimés : 32
Voix Pour : 32	Voix Contre : 0	Abstentions : 10 (Opposition)	

15 – Quartier des Villages – Ouverture à l'urbanisation partielle de la zone NA de la Hunaudaye – Création d'un centre d'accueil pour personnes en situation de handicap psychique.

Le Conseil Municipal approuve le projet de création d'un centre d'accueil de type résidences-club pour 25 personnes handicapées psychiques dans le quartier des Villages, rue de la Hunaudaye, donne son accord pour que le dossier soit soumis à la concertation publique et décide de lancer la concertation publique dans les conditions suivantes :

- mettre à la disposition du public le dossier de concertation à l'hôtel de Ville et à l'espace de proximité Ouest dès le 1^{er} décembre 2008,
- faire paraître une annonce légale dans le Ouest France pour annoncer la concertation publique,
- insérer un article d'information dans le Griffon
- transmettre un courrier d'information aux riverains et propriétaires les plus proches de l'opération,
- organiser une réunion publique.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON.

Présents : 36	Pouvoirs : 6	Total : 42	Exprimés : 42
Voix Pour : 42	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

16 – Partenariat CABRI HABITAT / Ville de Saint-Brieuc – Participation financière pour acquisition foncière dans le cadre de l'ANRU – Reconstruction hors site.

Le Conseil Municipal décide de verser à Cabri Habitat une participation financière à hauteur de 100 000 €.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON.

Présents : 35	Pouvoirs : 6	Total : 41	Exprimés : 41
Voix Pour : 41	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

17 – Logements de fonction instituteurs – Procédure de désaffectation.

Le Conseil Municipal décide de lancer la procédure de désaffectation des logements de fonction instituteur dont la liste est annexée à la présente et donc de solliciter l'avis de Monsieur le Préfet des COTES D'ARMOR.

RAPPORTEUR : M. BONNIN.

Présents : 35
Voix Pour : 41

Pouvoirs : 6
Voix Contre : 0

Total : 41
Abstention : 0

Exprimés : 41

18 – Eau potable – Interconnexion modalités de gestion et de facturation.

Le Conseil Municipal indique que le SDAEP se substitue à compter du 1^{er} novembre 2008 au Syndicat Mixte de la Côte du Goëlo (SMCG), en tant que collectivité achetant de l'eau à la Ville de Saint-Brieuc, partenaire désigné dans la convention de vente d'eau entérinée en 2005, accepte les termes des conventions jointes définissant les nouvelles conditions techniques et financières de gestion de l'interconnexion par le syndicat départemental d'adduction d'eau potable (SDAEP) et autorise Monsieur le Maire à signer les dites conventions.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE.

Présents : 35
Voix Pour : 41

Pouvoirs : 6
Voix Contre : 0

Total : 41
Abstention : 0

Exprimés : 41

19 – Ecoles publiques briochines – Attribution de subventions aux projets exceptionnels (1^{er} trimestre 2008/2009).

Le Conseil Municipal décide le réexamen en Commission du montant de la subvention à attribuer à l'association USEP maternelle Guébriant et le versement des subventions suivantes et dit que ces subventions seront versées en fonction de l'état d'avancement des projets et des justificatifs fournis par les écoles :

- OCCE Coopérative scolaire maternelle Balzac 500 €
- USEP école maternelle Cesson-Bourg 500 €
- OCCE Coopérative scolaire maternelle Etablette 250 €
- OCCE Coopérative scolaire élémentaire Berthelot 500 €
- Association USEP école élémentaire le Grand-Clos 500 €
- Association USEP des écoles Jacques Brel 180 €

RAPPORTEUR : Mme RAULT.

Présents : 36
Voix Pour : 41

Pouvoirs : 5
Voix Contre : 0

Total : 41
Abstention : 0

Exprimés : 41

20 – Service Enfance Jeunesse – Subventions aux associations – 3^{ème} volet – Année 2008.

Le Conseil Municipal décide le versement des subventions suivantes :

* Comité de Quartier de la Croix Saint-Lambert pour la Base Nature de la Ville Oger Soutien au poste de direction	1 800 €
* M.J.C. du Plateau Soutien à l'accueil des jeunes	3 500 €

RAPPORTEUR : Mme ADAMY.

Présents : 36
Voix Pour : 41

Pouvoirs : 5
Voix Contre : 0

Total : 41
Abstention : 0

Exprimés : 41

21 – Conservatoire de musique et de danse – Convention avec le syndicat mixte de gestion du CEFEDM Bretagne / Pays de la Loire pour la mise à disposition de locaux.

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention à passer avec le Syndicat mixte de gestion du CEFEDM Interregional Bretagne/Pays de la Loire pour permettre l'utilisation des locaux du Conservatoire de Musique de Danse et d'Art Dramatique de Saint-Brieuc, précise que ce partenariat n'a pas d'incidence financière et autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-après annexée.

RAPPORTEUR : M. MAYEUX.

Présents : 35
Voix Pour : 40

Pouvoirs : 5
Voix Contre : 0

Total : 40
Abstention : 0

Exprimés : 40

22 – Convention entre l'association Intervalles, la Ville, le Département et la Région.

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention à passer avec l'association Intervalles, la Région Bretagne et le Département des Côtes d'Armor, précise que les subventions dans le cadre de ce partenariat seront soumises au Conseil Municipal annuellement et autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-après annexée.

RAPPORTEUR : M. MAYEUX.

Présents : 34
Voix Pour : 39

Pouvoirs : 5
Voix Contre : 0

Total : 39
Abstention : 0

Exprimés : 39

23 – Soutien à l'association Colibri dans le cadre de la Semaine de la Solidarité Internationale – Année 2008.

Le Conseil Municipal décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'aide au projet au profit de l'association Colibri, d'un montant de 1 324 €.

RAPPORTEUR : Mme BLEVIN.

Présents : 35
Voix Pour : 40

Pouvoirs : 5
Voix Contre : 0

Total : 40
Abstention : 0

Exprimés : 40

24 – Mise à disposition d'un poste d'interprète en langue française des signes pour les personnes sourdes – Participation financière 2008.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant financier 2008, ci-annexé et autorise le versement de la participation financière 2008 de la Ville de Saint-Brieuc d'un montant de 9 992 € au Centre Jacques Cartier, gestionnaire du dispositif.

RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 35
Voix Pour : 40

Pouvoirs : 5
Voix Contre : 0

Total : 40
Abstention : 0

Exprimés : 40

25 – Sidarmor – Subvention de fonctionnement – Exercice 2008.

Le Conseil Municipal décide l'attribution d'une aide de 6 000 € pour l'exercice 2008 au titre de soutien au loyer et aux charges locatives.

RAPPORTEUR : Mme ADAMY.

Présents : 35
Voix Pour : 40

Pouvoirs : 5
Voix Contre : 0

Total : 40
Abstention : 0

Exprimés : 40

Délégation du Conseil au Maire – Décisions en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°1 du conseil municipal du 1^{er} avril 2008.

Marchés passés selon une procédure adaptée, passés en vertu de la délégation donnée au Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 20 avril 2004 ou du 1^{er} avril 2008 (*) – Période du 25 septembre au 27 octobre 2008

MARCHES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

- MISSION DE COORDINATION DE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE – NIVEAU 3
TRAVAUX DE REVETEMENTS DE CHAUSSEES 2008

- MARCHE 069/08 - notifié le 9 octobre 2008

QUEST COORDINATION de Trémuson

montant : 454.48 € TTC

- ETUDE DE FAISABILITE DE REGROUPEMENT DES 4 CHAUFFERIES SUR LE SITE DE L'ECOLE BERTHELOT

- MARCHE 072/08 - notifié le 23 octobre 2008

A.C.F. INGENIERIE de Plérin

montant : 3 348.80 € TTC

Conventions d'occupation de locaux scolaires

(B) = briochin

LOCATAIRE	OBJET DE LA CONVENTION	DATE DE CONVENTION	LOYER
-----------	------------------------	--------------------	-------

<u>ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU GRAND CLOS DIV YEZH</u> (B)	ECOLES MATERNELLE DU GRAND CLOS Mise à disposition de la salle de motricité, la cour extérieure, les sanitaires et les accès de l'école afin d'organiser l'Assemblée Générale le jeudi 16 octobre 2008 de 17 h 30 à 21 h 00.	13 Octobre 2008	Gratuit
---------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------	---------

Conventions passées avec différents organismes, associations ou particuliers pour le louage de choses n'excédant pas douze ans :

LOCATAIRE	OBJET DE LA CONVENTION	DATE DE CONVENTION	LOYER
<u>PERSONNIC</u>	<u>TRAVAUX DE REALISATION DE LA CITE DE LA MUSIQUE :</u> <u>DROIT DE PASSAGE TEMPORAIRE SUR UN TERRAIN ET UN BATIMENT MUNICIPAL</u> Autorisation d'utilisation de la parcelle AP0358 et du bâtiment pour y faire passer provisoirement le cheminement de l'installation électrique nécessaire aux travaux du lot 1 Cité de la Musique et de la Danse, 1 rue Pinot Duclos et 1 rue Jean Rioche	14 Octobre 2008	Gratuit